

Guide pratique pour la création de CIERC (Club d'Investissement dans les Energies Renouvelables Citoyennes)

Petit guide préparé par Pascal Paquin
ppaquin@laposte.net pour le Varne (ne pas hésiter à me contacter)
Version du 17.09.12

Quelques Conseils :

- Lorsque vous aurez une liste de personnes souhaitant former un club, constituez des dossiers individuels pour vous assurer que vous détenez tous les éléments nécessaires pour chaque personne. Cela permettra le suivi de la situation de chaque adhérent(e) pendant la durée de vie du club.

- Faites parvenir à la Coopérative Bourgogne Énergie Citoyenne (mail ci dessous) la liste complète des adhérent(e)s avec leur coordonnées et leur pourcentage de parts dans le club. Les adhérent(e)s des clubs recevront le bulletin d'information du CBEC « *L'Aurisse* »

- Adressez vous à l'un des courriel ci-dessus, pour

- ◆ répondre à vos questions et à celles des adhérent(e)s
- ◆ vous aider à remplir les documents ou à calculer les parts de chaque adhérent(e)
- ◆ vous fournir un modèle d'attestation de versement des adhérent(e)s

1/ Lors de l'invitation des futur(e)s membres du Club :

- prévenir qu'il faut prévoir une photocopie **recto-verso** de sa carte d'identité ou de son passeport **en cours de validité** ou un récépissé attestant que l'un de ces documents est en cours de renouvellement.
- et qu'il faudra apporter copie d'un **justificatif de domicile** (facture d'électricité, de téléphone, d'eau...) si possible **daté de moins d'un an**.
- Les chéquiers pour les versements des adhérent

2/ Lors de l'AG constitutive, remplir et signer en deux exemplaires originaux la Convention (Statuts) du CIERC

- choisir le nom du Cierc
- choisir l'adresse de son siège social
- élire gérant et trésorier, choisir le/les titulaire du compte et mandataire
- **chaque page doit être paraphée et la dernière page doit être signée par les mandataires.**

3/ Remplir et signer en deux exemplaires originaux le Procès Verbal de la Constitution du CIERC

- **la 1° page doit être complétée et signée par les mandataires. Les pages suivantes sont des feuilles individuelles d'adhésion numérotées et paginées.**

4/ Réunir tous les documents.

Le dossier de la banque comprendra :

- un exemplaire original des statuts signés et paraphés par les mandataires (gérant, trésorier, secrétaire, s'il y a lieu).
- un exemplaire original numéroté et paginé du pv d'ag, signé par les mandataires (gérant, trésorier, secrétaire, s'il y a lieu) suivi de la liste des indivisaires avec leur signature et celle d'un des mandataires
- une copie des pièces d'identité en cours de validité (ci - passeport) le permis de conduire par défaut (si photo ressemblante...) pour chaque adhérent(e).
- une copie des justificatif de domicile de moins d'un an pour chaque adhérent(e).

- les chèques établis au nom du club et endossés par l'un des mandataires

—

5/ Lorsque le compte du club sera ouvert à la banque :

- Le bureau doit préparer pour chaque membre,
- Une copie des statuts complets
- une copie de la page N°1 du PV d'AG
- une liste complète des adhérents avec leur coordonnées et leur pourcentage de parts dans le club.
- Une attestation de versement individuelle de l'adhérent signée d'un des mandataires.

Cas Particuliers :

Pour les arrivants « après l'AG constitutive » :

- les mêmes trois documents individuels (carte d'identité, justificatif de domicile et feuille individuelle d'adhésion au club numérotée)
- Un PV signé du gérant indiquant que l'arrivant est bien désormais membre du CIERC
-

Pour les adhérent(e)s mineur(e)s :

Les mineurs peuvent faire partie d'un club sous réserve que soient respectées les conditions suivantes :

- les statuts du club doivent être signés par les parents ou tuteur,
- le/la Président(e), le/la Trésorier(ère) doivent être majeurs,
- les parents s'engagent : à effectuer un versement au club, à assurer le mandat d'adhérent du mineur jusqu'à sa majorité, à prendre en compte, dans leur déclaration fiscale, les opérations initiées par le club.

La majorité de l'enfant précédemment mineur ne constitue pas une clause de démission automatique du club, le membre adhérent se trouvant dans cette situation devant respecter les règles fixées par les statuts.

Lorsque tous les justificatifs sont au nom d'une seule personne dans un couple :

Celle/celui qui a tout à son nom doit faire une lettre où il spécifie que l'autre est bien domicilié à telle adresse.

